

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE SEANCE EXCEPTIONNELLE DU 1 FEVRIER 2023 SOUS la PRESIDENCE de Mme Claire ARESI, Vice-Présidente du C.C.A.S.

Date de convocation : le 23 janvier 2023 Date d'affichage : le 10 février 2023

Présents

:M. SPIZAK Pierrick, , Mme COUGOUILLE Marie-Ange, M. Tsamime BABA-AHMED, M. GUILLOTIN Bruno, BOUCHER Vincent, M. NEY Bernard, M. HILBERT Jean, M. Georges SERCECCHI, Mme Laurette TINTURIER, M. Rosario TESTA. TESTA Gilberte.

Excusées représentées : Mme MADACI Farah par Mme COUGOUILLE Marie-Ange Mme Claire ARESI par M. SPIZAK Pierrick

7. FINANCES PUBLIQUES / 7.10 DIVERS

OBJET: DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2023

02-023-01

Nombre d'administrateurs: 13

En exercice : 13 Présents : 11

Votants: 13 (11 + 2 procuration)

L'article 17 de la loi NOTre modifie l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la forme et au contenu du débat d'orientation budgétaire (DOB). Il est fait obligation aux Etablissements autonomes des Communes de plus de 3500 habitants d'effectuer et de présenter un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements envisagé ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport est soumis à un débat, acté et donne lieu à un vote.

La Vice-Présidente informe les administrateurs que le débat d'orientations budgétaires(DOB) a pour but, avant examen et vote du budget primitif, d'évoquer le contexte financier national et local dans lequel le budget se construit ainsi que les priorités qui se dégagent en matière d'actions et donc de moyens financiers. Les grandes orientations du budget primitif 2023 sont développées dans le rapport en annexe. Le Débat d'Orientation Budgétaire présente donc les évolutions des masses budgétaires prévues pour l'année 2023.

Vu l'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation de la République,

Vu l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Conseil d'Administration, ouï l'exposé du rapporteur,

DEBAT des orientations et informations budgétaires figurant dans le rapport

Après en avoir délibéré, À l'unanimité

PREND ACTE des orientations budgétaires telles que définies dans le rapport en annexe du débat d'orientation budgétaire 2023.

POUR EXTRAIT CONFORME Le Président du C.C.A.S,

Pierrick SPIZAK

